

RAPPORT N° 02/5-22  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**RENFORCEMENT DES RESERVOIRS EP ARNOULD / BOIS DE NEFLES  
APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Les réservoirs de stockage d'eau « ARNOULD » situés Route du Piton de Bois-de-Nèfles :

- desservent par gravitaire les zones de Bois de Nèfles et de Moufia comprises entre les altitudes 375 mètres et 155 mètres ;
- alimentent la station de refoulement « ARNOULD / RESERVOIR DU PITON »

La capacité limitée de ces réservoirs (800 m3) qui permet difficilement le maintien de la continuité de la distribution pendant les périodes de forte consommation nécessite un renforcement de la capacité de stockage sur le site concerné.

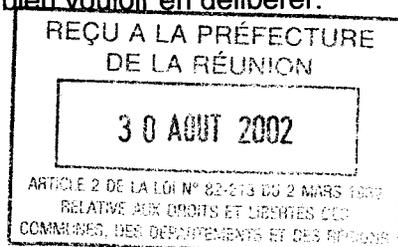
L'exploitation du schéma directeur et les études de maîtrise d'œuvre réalisées par le bureau d'études IDR proposent la réalisation d'une cuve de stockage complémentaire de 3 000 m3 sur le site et des différents raccordements sur les infrastructures existantes pour un coût estimé à 555 000 € HT. La réalisation de ces travaux nécessite, en raison de cette estimation, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert (art. 33 et 58 à 60 du CMP).

Les crédits sont prévus au Budget annexe de l'EAU.

La réalisation de cet ouvrage étant nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins en eau, je vous demande :

- d'approuver le projet de construction d'une cuve de stockage d'eau potable de 3000 m3 sur le site « ARNOULD » à Bois de Nèfles ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer le marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultats infructueux à traiter par marchés négociés ;
- d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/5-22  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 23 Août 2002**

**OBJET**

**RENFORCEMENT DES RESERVOIRS EP ARNOULD / BOIS DE NEFLES  
APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-22 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de construction d'une cuve de stockage d'eau potable de 3 000 m3 sur le site « ARNOULD » à Bois-de-Nêfles.

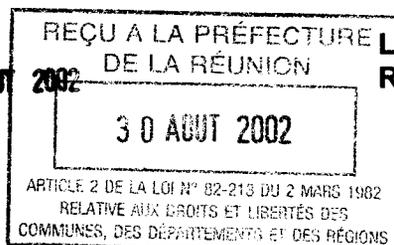
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 30 AOUT 2002



**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

